

BTS

SERVICES ET PRESTATIONS
DES SECTEURS SANITAIRE ET
SOCIAL

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée des métiers, services aux entreprises et à la personne le Dolmen - 86000 POITIERS
Contact : Mme MICHEAU, Animatrice pédagogique
Tel: 05 49 44 04 62

LE MÉTIER

Le titulaire du BTS SP3S exerce dans différentes structures : mutuelles, structures de soins, centres d'action sociale, services de protection de la jeunesse, établissements médico-sociaux, entreprises d'aide à la personne...

Interlocuteur privilégié de l'usager, il analyse ses besoins, lui propose des prestations et des services appropriés, et assure la gestion de son dossier. Qu'il intervienne en tant que gestionnaire conseil, assistant médical ou conseiller d'action sociale, il joue un rôle clef dans la bonne marche de la structure qui l'emploie en participant à la gestion administrative et comptable, à la démarche qualité et à l'animation d'équipe.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissance des institutions et réseaux.
- Analyse des techniques de prestations et services.
- Maîtrise des techniques de gestion administrative.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Responsable de secteur ou d'agence.
- Coordinateur-trice d'action sociale.
- Assistant-e médical.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire (par exemple) d'un Baccalauréat général ES, Baccalauréat professionnel ASSP, SPVL, SAPAT, GA, Baccalauréat Technologiques STMG (en fonction des spécialités) ou ST2S.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : périodes de 2 semaines par mois en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle intervention sociale.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

